

BIO INFOS

Rencontre autour des légumineuses

Les acteurs francophones du monde des légumineuses se sont rencontrés pour partager leurs connaissances afin d'accélérer l'innovation des filières du champ à l'assiette ou à l'auge.

Les Rencontres francophones sur les légumineuses (RFL) ont lieu tous les deux ans. Cette année, la troisième rencontre s'est déroulée en webinaire les 24 et 25 février 2021. L'événement est organisé par le Centre français de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad), Terres Univia, Terres Inovia et en partenariat avec l'École supérieure d'agriculture d'Angers (ESA).

■ Changement climatique

Le changement climatique a des conséquences diverses en fonction des productions. Une influence positive peut être attendue pour le soja avec une extension de son aire de culture en Europe et une augmentation du rendement en cas d'évolution modérée. Cela aura pour conséquence de réduire la dépendance aux tourteaux importés avec une estimation du taux de dépendance de 24% contre 53% actuellement. Les taux de levée devraient être améliorés grâce aux températures plus favorables. Des possibilités de semer plus tôt sont envisageables, mais des stress hydriques plus élevés durant le printemps pourraient limiter la production de certaines régions.

Pour le pois, le changement climatique a déjà un impact négatif avec une aggravation des stress de fin de cycle, une

avancée des stades clés de développement et une aggravation de l'impact des ravageurs. Depuis le début des années 2000, des pertes de rendements importantes de l'ordre de 0,75 dt/ha/an sont observées dans différents pays comme en Suisse avec une forte variabilité des rendements entre années.

L'impact du changement climatique sur les légumineuses fourragères devrait être limité puisque ces dernières montrent une forte résilience comparée à celle des autres espèces fourragères. D'après les modèles, la luzerne serait une espèce adaptée au changement climatique et capable de maintenir sa production annuelle. Cependant, une forte influence de stress hydriques est attendue sur la saisonnalité avec un accroissement de la production de la première coupe, un maintien de la seconde coupe et une baisse de rendement des coupes suivantes. Ceci pourrait avoir des conséquences sur la pérennité de la culture.

Pour limiter ces différentes pertes de rendement, les chercheurs travaillent sur différentes solutions agronomiques et génétiques. Pour les espèces annuelles, un levier d'action important concerne le choix de la date de semis. Retarder le semis du pois d'hiver permettrait de limiter le risque de gel sur l'appareil reproducteur et le manque de rayonnement.

De nombreux travaux portent également sur la sélection de variétés tolérantes aux différents stress en se basant sur des caractéristiques bien spécifiques des plantes. Pour le soja par exemple, il a été montré que la tolérance au déficit hydrique était liée à la vigueur et à la croissance racinaire précoce, deux traits déterminés génétiquement. En attendant, pensons à assurer un bon enracinement des cultures grâce à un sol sain.



La féverole est connue pour son utilisation en alimentation animale. Actuellement de plus en plus de nouveaux produits à base de féverole destinés à l'alimentation humaine sont développés permettant ainsi de diversifier l'offre alimentaire en y intégrant davantage d'alternatives végétales.

RAPHAËL CHARLES, FIBL

■ Services écosystémiques

Au total, douze services écosystémiques peuvent être quantifiés selon une étude considérant différentes légumineuses sous forme de culture pure ou associée, de couvert végétal ou de plante de service. Parmi ceux-ci, le plus connu est la fourniture d'azote pour la culture suivante, sans oublier une activité enzymatique plus impor-

tante chez les légumineuses permettant d'utiliser plus efficacement le phosphore du sol à l'exemple de la féverole. Il a été montré que les couverts représentaient le levier principal pour enrichir le système de culture en azote de l'air, avec un apport de 85 kg/ha pour un couvert végétal de trèfle blanc. Même si l'apport azoté par les cultures de protéagineux récoltés en grains reste limité, puisque la majorité de l'azote

fixé est exportée, les essais persistent à démontrer un gain de rendement pour le blé ou le colza suivant une légumineuse à graines par rapport à un précédent non légumineux. Ce gain concerne autant les conditions fertilisées que non fertilisées.

Toutefois si la fourniture en azote est bien améliorée par les légumineuses, certaines situations entraînent un risque accru de moins bon contrôle des

adventices et de maladies, comme la fatigue des sols, qui est liée à un retour trop fréquent de certaines légumineuses. Pour réduire ces effets qui concernent surtout les légumineuses pures, une diversification spatiale via notamment l'association d'une légumineuse et d'une céréale présente effectivement un grand intérêt, dont il convient de poursuivre le développement.

■ Autonomie protéique des élevages

Les méteils associant des céréales et des protéagineux sont un levier important pour améliorer l'autonomie protéique des élevages. Une étude de 190 méteils récoltés chez des éleveurs a permis de définir les clés pour réussir son méteil. Il s'agit notamment d'associer 3 à 5 espèces dont plusieurs légumineuses et de privilégier la féverole et le triticale pour assurer un bon rendement et une bonne valeur protéique.

Ces dernières années, de nombreuses connaissances issues de la recherche et du développement agricole ont été acquises sur le sujet de l'autonomie protéique. Pour partager ces connaissances et accompagner la reconception de systèmes de culture, un outil collaboratif Geco, a été développé. On y retrouve de nombreuses fiches techniques et des retours d'expérience d'agriculteurs et de techniciens. Un espace dédié aux questions et au partage d'informations est également inclus.

MARINA WENDLING,

ANTENNE ROMANDE DU FIBL

SUR LE WEB

www.rfl-legumineuses.com/ Rencontres-passees/RFL3 pour retrouver en ligne l'ensemble des interventions de cette 3^e rencontre des pays francophones avec des présentations scientifiques internationales en français.

ASSEMBLÉE

La Fédération vaudoise des vigneronn n'a pas ménagé ses efforts durant la crise

Pierre-André Cordonier

En cette période de pandémie, la Fédération vaudoise des vigneronn est sur tous les fronts pour défendre la profession.

La Fédération vaudoise des vigneronn (FVV) a tenu son assemblée des délégués par correspondance. Le dépouillement a eu lieu le 15 avril. Plus de cinquante délégués ont répondu sur près de 200, une participation similaire aux assemblées en présentiel, et les quatre points statutaires ont tous été acceptés. Le montant des contributions est resté stable en 2020.

Plusieurs dossiers ont occupé la FVV en 2020 et la fédération s'est démenée au niveau cantonal et fédéral – où plusieurs interventions parlementaires ont concerné la branche – pour défendre les soutiens dont la profession avait besoin

suite à la crise du Covid-19, avec des succès et des renoncements.

La FVV, appuyant la Fédération suisse des vigneronn, aurait souhaité mutualiser les assurances de production en liant les risques, notamment du gel et de la grêle, afin d'élargir le cercle des intéressés. Le secteur agricole n'en a pas voulu.

«Des mesures comme la réserve climatique et l'abaissement de la franchise douanière et n'impliquant pas des accords internationaux devraient absolument être pris en compte par nos autorités et ce avant que la viticulture suisse ne se délite», a indiqué le président François Montet.

Si le dossier du passage des AOC aux AOP-IGP a été retiré de la PA22+, les vigneronn n'y couperont pas, poursuit la FVV. «La proposition reviendra à l'ordre du jour en particulier s'il se trouve une volonté marquée de notre branche pour lancer la réserve climatique pour une meilleure gestion de

l'offre sur le marché. Nous encourageons les vigneronn vaudois à poursuivre leur réflexion sur cet objet pour être prêt le moment venu», recommande la direction de la fédération.

Au niveau cantonal, le statut des vigneronn-tâcheronn n'est toujours pas résolu. La FVV a toutefois obtenu que le vigneron-tâcheronn puisse être déchargé de la responsabilité économique de la vendange.

Les jeunes déclinent

Les jeunes vigneronn à l'origine du mouvement des Raisins de la colère n'ont pas souhaité avoir un représentant au sein de la FVV comme celle-ci leur proposait en leur accordant une diminution de la cotisation. «C'est dommage car cela leur aurait permis de comprendre de l'intérieur les problèmes de la branche», relève le gérant Philippe Herminjard.

La dématérialisation des droits de production, soit le géoréférencement des parcelles viticoles, qui génère éga-

lement les droits de production, a demandé beaucoup de travail aux vigneronn en 2020, mais le résultat est satisfaisant selon la FVV.

D'autres sujets sensibles occupent et occuperont la fédération comme le suivi de la flavescence dorée dans le canton, le besoin en main-d'œuvre qualifiée, qui pousse la fédération à encourager les patrons ou chefs de culture à former des apprentis, ou encore les nouveaux tarifs et la charge administrative trop lourds pour la profession du Contrôle suisse du commerce des vins. Sans oublier les votations du 13 juin.

La grosse inquiétude pour la profession est la diminution de la consommation et la concurrence étrangère. Pour la FVV, la segmentation en AOP et IGP, justement, peut être une piste car moins dépréciative pour ceux qui renoncent aux appellations géographiques: ils ne seraient pas contraints de recourir aux titres «Vin de table» ou «Vin de pays».



Prendre des parts de marché aux vins étrangers est l'une des priorités de la branche viticole.

AGRI

La pandémie a aussi compliqué le travail de la FVV pour promouvoir le label Terravin et les volumes souhaités n'ont pu être atteints. La fédération espère sur 2021 pour repartir plus fort.

Règlement modifié

La FVV attend la concrétisation des modifications du Règlement sur les vins vaudois, actuellement suspendue à un recours. Elle en relève les éléments suivants: les vignes d'AOC pourront être arrosées jusqu'au moment de la maturation en août; les vins mousseux porteront désormais la mention AOC et leur édulcoration

est précisée; l'utilisation de noms cadastraux pourra être étendue aux parcelles contiguës selon des règles énoncées. L'utilisation de la mention «Grand vin» ne sera plus autorisée et les noms de fantaisies seront restreints. Les Premiers grands crus devant recevoir l'agrément organoleptique avant leur mise en marché, leur prélèvement d'échantillons par un organe agréé sera notifié. Enfin, les dispositions concernant le vignoble de Champagne seront adaptées pour éviter toute confusion avec le vignoble champenois. Seul le chasselas est concerné et la mention «Vin suisse» doit apparaître.